



COMMUNIQUÉ

Dévoilement des lauréats 2017 du Mérite MMQ en gestion des risques!

Québec, le 28 septembre 2017 – La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) est heureuse d’annoncer le nom des trois membres sociétaires qui remportent l’un des prix en argent du Mérite MMQ en gestion des risques 2017 après s’être démarqués par leurs initiatives en la matière : le **Village de La Guadeloupe**, la **Municipalité de Laverlochère** et la **Municipalité de L’Islet**.

Les prix du 12^e Mérite MMQ ont été décernés le 28 septembre par le vice-président du conseil d’administration de la MMQ, M. Jacques Riopel, lors du Gala des élus du congrès 2017 de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) : « Les risques sont nombreux et présents dans toutes les décisions que nous prenons en tant qu’élus et gestionnaires municipaux. Et, avec l’accroissement des responsabilités municipales, de nouveaux risques continuent de faire leur apparition. Par l’entremise de ces prix, la MMQ démontre son soutien aux municipalités dans la poursuite de leur mission qui est notamment d’offrir à leurs citoyens des milieux de vie attrayants et sécuritaires » a mentionné M. Riopel. Depuis 2006, la MMQ a distribué plus de 237 500 \$ à 40 membres sociétaires lauréats pour leurs initiatives en gestion des risques qui ont contribué à réduire les sinistres graves ou répétés couverts par la MMQ.

LAURÉATS 2017

1^{er} prix (10 000 \$) : le Village de La Guadeloupe

Le premier prix a été remis au Village de La Guadeloupe pour sa démarche de réflexion et de planification qui a mené au réaménagement du parc municipal de son centre sportif. Cette solution adaptée et de qualité a permis de réduire les risques liés à la sécurité de ses utilisateurs.

2^e prix (5 000 \$) : la Municipalité de Laverlochère

La Municipalité de Laverlochère a remporté le deuxième prix grâce à l’évaluation des différents risques de sa municipalité et des mesures entreprises pour bien les gérer. Elle a procédé à l’installation de caméras de sécurité au local de la patinoire pour réduire le vandalisme, à la coupe d’arbres malades qui menaçaient de tomber à la halte routière, au réaménagement de son événement annuel de démolition ainsi qu’à des travaux de réparation du bâtiment de la salle communautaire.

3^e prix (2 500 \$) : la Municipalité de L’Islet

Le troisième prix a été attribué à la Municipalité de L’Islet qui a mis en place des mesures pour sécuriser la pratique des sports de glace dans sa municipalité. En plus de procéder à de l’affichage et à de la sensibilisation, elle a instauré un système de prêt d’équipement de protection afin d’assurer l’accessibilité de ces sports à tous ses citoyens.

À propos de la MMQ

La MMQ a été créée en novembre 2003 en vertu du Code municipal du Québec et de la Loi sur les cités et villes. Elle est la propriété des municipalités locales, municipalités régionales de comté (MRC) et régions intermunicipales qui en sont membres sociétaires. Elle est née de leur volonté de se garantir une offre d’assurance à long terme, de réduire les risques liés à leurs activités et de stabiliser leurs primes d’assurance.

– 30 –

Pour renseignements : Martine Campeau
Directrice, Service de la communication et des relations publiques
La Mutuelle des municipalités du Québec
1 866 662-0661